



REGLEMENT FALLENFEST

FALLENFEST est un concours sous forme de festival musical consacré aux artistes et groupes de musique de la région organisé par Fallenfest, une SAS au capital de 10.000 euros, SIRET 441 623 204 00027, située au 73 bis rue Lamarck, 75018 Paris, France.

Fallenfest se veut au service des artistes et groupes de musiciens de la région. Ainsi, tous les artistes régionaux, de tous styles et de tous niveaux qui jouent des titres originaux et en direct, peuvent en principe participer à la manifestation.

Fallenfest se mobilise également au service de la planète et est un des premiers partenaires de **1% For The Planet** (www.onepercentfortheplanet.org/fr), s'engageant à verser 1% de la billetterie à des associations pour la défense de la planète.

Le festival soutient dans ce cadre **Surfrider Foundation Europe** (www.surfrider.eu/fr), une association basée à Biarritz qui lutte activement contre la pollution des mers et pour leur protection et propreté.

CONDITIONS POUR PARTICIPER

Tous les artistes et groupes de musique peuvent participer à **FALLENFEST** à condition de prendre connaissance de ce règlement, de l'approuver et de s'y conformer, de venir au complet au rendez-vous de pré-sélection, de jouer en direct et sans reprises, de fournir de bonne foi les informations nécessaires demandées pour leur participation et de les maintenir à jour avec le festival, de disposer d'une connexion internet, d'avoir des besoins techniques gérables par le festival, dans la limite de la capacité d'accueil du festival et avant la date de clôture des inscriptions. Il n'y a aucune limite d'âge ou de style musical pour participer.

INSCRIPTIONS

L'inscription à **FALLENFEST** est gratuite et se fait sur le site internet www.fallenfest.com selon les instructions qui y figurent. L'inscription devra être faite dans les délais et dans la limite du nombre de participants possible. Fallenfest se réserve le droit de déterminer le nombre d'artistes que le dispositif pourra accueillir, et toute inscription au-delà peut éventuellement être refusée, ou éventuellement reportée à l'édition suivante.

Tous les artistes participant à **FALLENFEST** doivent lire et approuver ce règlement ainsi que la FAQ sur le site www.fallenfest.com avant de s'inscrire et participer, et ils l'attestent en cochant la case "Nous avons lu et approuvé le **Règlement** et la **FAQ**" nécessaire pour envoyer l'inscription.

DEROULEMENT

Chaque édition du festival se déroule sur dix mois environ, en plusieurs étapes ; l'intérêt pour les artistes est de pouvoir se produire en concert dans quelques unes des plus belles salles de concerts parisiennes. Les dates et salles de concerts pour chaque étape sont détaillées et mises à jour sur le site internet du festival.

Les artistes qui seront sélectionnés lors de chaque étape participeront au tour suivant qui se déroulera selon les modalités et dates indiquées et mises à jour sur le site internet du festival. Le festival se réserve le droit de modifier le choix des lieux de concerts et les dates lors de toutes les étapes, le nombre d'artistes qui joueront chaque soir ainsi que le temps de passage en fonction des nécessités inhérentes au déroulement de la manifestation et du festival.

Lors de chaque étape, les modalités de vote et du nombre de voix nécessaires pour passer à l'étape suivante seront communiquées aux participants par courriel ou sur leur compte internet sur le site internet www.fallenfest.com.

RENDEZ-VOUS DE PRE-SELECTION

Un rendez-vous de pré-sélection avec l'équipe du festival sera prévu avant de programmer le premier concert de l'artiste pour chaque édition du festival, et les artistes devront s'y présenter au complet, avec tous les participants qui seront sur scène pour les concerts.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Pour participer, chaque participant devra fournir de bonne foi les informations demandées par le festival (à titre d'exemple : nom et adresse, courriel, téléphone, date de naissance, instruments joués) avant la confirmation de son concert au festival, et les maintenir à jour avec le festival pendant toute sa participation.

Ces informations servent à :

- permettre une communication efficace entre le festival et les artistes,
- savoir qui sont les participants présents sur scène, et s'ils sont mineurs,
- gérer les inscriptions des participants sur les guestlists des soirées,
- établir les éventuelles attestations Sacem pour les participants, et
- remplir les obligations réglementaires du festival en matière de sécurité du spectacle.

Les informations personnelles ne seront pas communiquées en dehors du festival et de son site internet et des musiciens participants, sauf en cas de nécessité absolue (accident/sinistre sur le lieu du concert, appel aux urgences, pompiers, secouristes, etc.) ou pour remplir les obligations réglementaires du festival.

COURRIEL

Chaque participant recevra à l'adresse mail qu'il aura communiquée à **FALLENFEST**, un courriel détaillé d'informations avant chaque concert. Ce courriel est envoyé dès la confirmation définitive du concert par l'artiste et récapitule toutes les informations essentielles du concert (horaires, backline, stationnement, billetterie, modalités de sélection, engagements, récompenses, contacts des autres artistes, etc.). Ces informations représentent les dernières informations et rappel des précisions concernant le concert et les participants devront en prendre connaissance attentivement. En cas de changement, un nouveau courriel sera envoyé à chaque participant.

Il est vital que les participants transmettent au festival une adresse mail valable qu'ils consultent régulièrement, et qu'il la maintiennent à jour en cas de changement d'adresse mail.

SELECTIONS / VOTE

Tous les artistes répondant aux critères de participation peuvent jouer au premier tour.

Par la suite, la sélection s'opère par le vote des spectateurs, les coups de coeur de l'équipe de Fallenfest, et lors des finales, par les votes d'un jury de professionnels de la musique.

Lors de chaque soirée du festival, les spectateurs - sauf les invités et accrédités - reçoivent à l'entrée de la salle des billes pour voter sur le stand prévu à cet effet pendant la soirée. Les billes sont remises par le spectateur à la personne responsable des votes qui les insère sous les yeux du votant dans les différentes urnes transparentes, une par artiste. Chaque spectateur peut répartir ses billes comme il le souhaite pendant les concerts, et les urnes sont visibles par tous pendant

toute la soirée. Nous encourageons les spectateurs à jouer leur rôle de jury et à découvrir plusieurs artistes. A la fin de la soirée, les niveaux de votes sont comparés et les noms des artistes sélectionnés sont annoncés. Les résultats des votes sont communiqués également sur le site internet du festival www.fallenfest.com.

Lors des premiers et deuxièmes tours, l'équipe de Fallenfest peut également sélectionner des artistes coups de coeur en repêchage. Cette sélection optionnelle, à l'appréciation de l'équipe du festival, s'opère en fonction des critères de talent, d'investissement, de qualité de compositions, de respect du règlement, et de sympathie et simplicité des artistes. Cela est également possible lors des demi-finales sous forme de ballotages éventuels pour la finale s'il reste de la place.

Dans le cas où des artistes, en première position ou en position de passage à la phase suivante, obtiendraient environ le même nombre de voix, tous les artistes en question bénéficient généralement de la même classification et passent à l'étape suivante (sauf lors des finales) ou peuvent être éventuellement « en ballotage » en attente de voir s'il restera des créneaux de concert pour eux pour l'étape suivante de l'édition en cours.

Fallenfest n'étant pas réfractaire aux bonnes idées et au changement, le système de vote est susceptible d'évoluer.

FINALES : DEROULEMENT, VOTE & RECOMPENSES

L'étape finale de **FALLENFEST** consistera en une ou plusieurs soirées de finales ayant lieu dans de grandes salles de concerts (généralement de capacité entre 800 et 1500 personnes), le nombre exacte de finales et de finalistes étant en fonction du nombre d'artistes qualifiés. En général entre dix et quatorze artistes joueront par soir de finale.

Un classement sera établi chaque soir de finale en fonction des votes du public et du jury. Les votes des spectateurs et du jury pèsent chacun pour environ la moitié dans l'établissement du classement (50% spectateurs, 50% jury). La composition du jury (sous réserve des disponibilités) est consultable sur le site internet du festival.

A l'issue des finales, le jury désignera le **Grand Lauréat** parmi les vainqueurs de chaque soir de Finale. Le grand lauréat de la saison est sélectionné par les membres du jury ayant assisté à toutes les soirées de finale.

FALLENFEST offre des lots aux artistes lors des finales en fonction de leur classement final et éventuellement selon d'autres modalités également, sans exclure d'en offrir aussi lors de chaque étape en fonction des modalités qui seront précisées sur le site internet www.fallenfest.com.

Les éventuelles récompenses sous forme de bons d'achats, instruments, ou micros seront normalement remises le soir de la finale ou dans la semaine suivante, ou au plus tard dans les quatre mois suivants.

INSTRUMENTS, BACKLINE, SPECTACLE

Fallenfest fournira un système de son et lumière de haute qualité que les artistes utiliseront. Un ingénieur du son, un technicien lumière ainsi qu'un backliner seront présents pour les artistes à toutes les étapes. Seuls les techniciens de **FALLENFEST** ou de la salle de concert seront habilités à manipuler le matériel technique (sono / lumière) ou être présents dans la régie technique.

Le festival mettra à disposition des artistes une batterie composée de toms et d'une grosse caisse, des microphones et des retours pour toutes les étapes de **FALLENFEST** ainsi que tout le matériel détaillé dans les courriels récapitulatifs envoyés aux participants avant chaque concert.

Chaque participant utilise son instrument personnel ainsi que ses éventuels amplis, pédales d'effets et le câblage nécessaire pour brancher son matériel. Les batteurs utilisent leur propre pédale de grosse caisse, leur caisse claire, leurs cymbales et leurs baguettes. Tous les artistes utilisent le même kit de batterie de base fournie par Fallenfest.

Pour optimiser les changements de plateau, un artiste ou groupe dont le batteur est gaucher, nécessitant une réinstallation de la batterie, jouera généralement soit en premier soit en dernier.

Chaque participant doit être muni d'une assurance multi-risques qui couvre son matériel (dégât, perte, vol), ainsi que sa personne et sa responsabilité civile envers des tiers en cas d'accident ou sinistre dont il serait responsable. Le festival décline toute responsabilité pour les affaires et instruments des artistes ainsi que pour les sinistres causés par leurs actions.

Il est interdit de faire des reprises, même partielles, de chansons existantes. Toutes les chansons doivent être originales, écrites et composées par l'artiste ou groupe qui joue.

Les artistes devront suivre les instructions données par le festival et les personnes en charge de la scène. Le régisseur ou responsable de la scène effectuera le décompte du temps à disposition et, à tout moment et sa décision étant sans appel, il a la faculté d'interrompre le concert au cas où la durée fixée serait dépassée (bien que cela n'arrive presque jamais, nous sommes obligés de le stipuler ici, en cas d'abus).

Chaque artiste aura une durée maximale à disposition pour présenter son spectacle, durée qui est fixée par le festival et qui est en principe la même pour tous les artistes de la soirée. Le festival se réserve le droit de modifier cette durée, en la réduisant ou en l'augmentant, même pour un groupe en particulier, en fonction des nécessités. Sauf stipulation ou décision contraire, les artistes disposeront chacun de 30 minutes sur scène en total, englobant le changement de scène et la présentation de leur concert. Tout artiste ou groupe qui utilisera plus de temps que la durée impartie se verra éventuellement disqualifié, coupé du son, et/ou pénalisé des points ou résultats - bien que cela ne soit pas le but du festival.

Il n'est pas prévu de fournir à manger ou à boire aux participants, sauf éventuellement des bouteilles d'eau minérale dans les loges. Aucun remboursement de frais de voyage des participants n'est prévu, les participants venant normalement de la région où les concerts ont lieu.

Les effets pyrotechniques sont interdits. Les éventuels décors de scène des artistes doivent être ignifugés.

Afin d'éviter le playback, les appareillages mécaniques, numériques, et les supports phoniques présentés pour garantir le bon déroulement des performances ne devront être utilisés que si, selon la décision du festival, ils ne représentent pas de manière déterminante un contenu trop important du spectacle.

Fallenfest n'est pas employeur des participants. Les artistes s'inscrivent et participent à titre volontaire, relevant d'une démarche de ceux-ci dans le cadre de leurs loisirs ou épanouissement personnel, et ne sauront être considérés comme des travailleurs employés ou des artistes professionnels au sens du Code de Travail.

Il est interdit d'utiliser le festival pour lancer des messages politiques. Pourront être exclus par le festival : les artistes ne respectant pas les consignes de sécurité du festival ou des salles, le matériel du festival ou de la salle. Les artistes liés - même de façon indirecte et non officielle - à des organisations politiques ou militantes. Les artistes qui ont, pendant leur concert ou précédemment à celui-ci, énoncé des déclarations politiques ou militantes. Les artistes liés - même de façon indirecte et non officielle - à des milieux politiques dont l'activité directe ou indirecte - également à cause de la réaction effective ou présumée de tiers - puisse être considérée - selon décision exclusive et inattaquable de l'organisation - de quelque façon que ce soit dangereuse pour la sécurité des spectacles et pour le bon déroulement des concerts. Les artistes qui incitent le public à la violence ou qui ont un comportement violent. Les artistes qui sont visiblement sous l'emprise de psychotropes ou en état d'ébriété. L'exclusion pourra intervenir à n'importe quelle phase du festival. L'artiste ou groupe n'aura pas droit de prendre part aux phases suivantes du festival même s'il a été qualifié précédemment. Le festival se réserve le droit de communiquer sa décision irrévocable - même verbalement - à tout moment.

BILLETTERIE & ENGAGEMENTS

Des billets pour les concerts seront généralement disponibles en pré-vente à la FNAC en magasin et par téléphone, par l'internet sur FNAC Spectacles (www.fnacspectacles.com), ainsi que sur place le soir du concert, aux tarifs (hors frais de location) indiqué sur la page "FAQ" (Foire aux Questions) du site www.fallenfest.com.

Des pré-ventes seront confiées aux participants lors du rendez-vous de pré-sélection s'ils le souhaitent, ainsi qu'à chaque étape suivante, afin de pouvoir proposer des places à tarif préférentiel à leur public. Les obligations des participants concernant les pré-ventes qui leur sont confiées, sont de remettre à Fallenfest le jour du concert avant leur balance les éventuelles places invendues, dans leur état d'origine non déchirées, ainsi que les recettes correspondant aux places vendues ou manquantes au prix indiqué sur les places, en respectant l'engagement minimum de pré-ventes à réaliser.

FALLENFEST ne dépend d'aucune subvention, et ne soutient aucun parti politique en échange de l'argent des contribuables. Il ne dépend pas non plus des moyens d'une grande marque ou grosse entreprise et les artistes à Fallenfest ne sont pas sollicités pour faire de la publicité. Le dispositif doit s'auto-financer en étant responsable de lui-même avec une gestion saine ; c'est le prix de son indépendance.

Afin d'aider le dispositif à couvrir les frais importants engagés pour leurs concerts et les récompenses dont ils bénéficient, et afin de vivre un beau concert mémorable devant un public venu pour les voir, les participants s'engagent sur un nombre minimum de pré-ventes à réaliser. Le nombre est choisi par les participants au moment de choisir leur date et horaire de concert. Il est rappelé également dans les courriels qui récapitulent les informations avant le concert.

Par équité, **FALLENFEST** peut proposer des récompenses à chaque étape pour les participants ayant atteint certains niveaux de pré-ventes. Ces récompenses sont décrites sur le site internet www.fallenfest.com, page Récompenses. Il s'agit en général d'enregistrements audio multi-pistes et/ou de vidéos Full HD du concert tournés avec du matériel professionnel, sous réserve que les participants préviennent le festival de leur obtention suffisamment à l'avance (au moins 48 heures avant le concert) pour permettre l'organisation du personnel et du matériel de captation pour eux.

ORDRE DE PASSAGE, CAUTIONS, BALANCES, ANNULATIONS

Afin d'attribuer les horaires de concert de manière équitable et objective, l'horaire de chaque concert (sauf en finale) est choisi par l'artiste ou groupe en fonction du niveau d'engagement sur le nombre de pré-ventes minimales qu'il préfère et qui lui correspond le mieux. En général l'engagement est plus élevé pour les salles plus grandes et chères à louer, les dates et horaires les plus demandés et les dates plus lointaines (car plus de risque que le groupe se dispute ou se sépare avant la date). Il est plus bas pour les salles moins grandes, les dates et horaires moins demandés et les dates très proches.

Les horaires de balances seront généralement dans l'ordre inverse de l'ordre de passage sur scène (sauf lors des finales), ce qui signifie que le dernier groupe qui passera sur scène fera la première balance et que le premier groupe qui passera sur scène fera sa balance en dernier.

Lors des finales, l'ordre de passage est déterminé le jour du concert juste avant l'ouverture des portes. Les artistes choisiront leurs horaires parmi ceux restants sur leur côté de batterie par ordre descendant de pré-ventes réalisées ; l'artiste ayant fait le plus et donc s'étant le plus investi pour le succès de l'évènement choisira en premier, etc.

L'horaire et durée des balances et concerts seront précisés dans les courriels récapitulatifs envoyés aux artistes avant chaque concert. Les artistes auront généralement entre 20 et 30 minutes de balance si le planning le permet.

Il est important de respecter une ponctualité concernant les horaires de balance et de concert ; mieux vaut prévoir large et venir bien à l'avance. Un artiste qui rate son horaire de balance ou de concert est susceptible de ne pas pouvoir le faire (bien que cela n'est pas le but du festival) pour respecter le planning horaire prévu. La raison est que dans chaque salle il y a des horaires stricts de coupure de son et de pause des techniciens à respecter, et souvent des contraintes de bruit venant du voisinage.

Pour confirmer son concert, l'artiste remet au festival un chèque de caution avec le numéro de la carte d'identité de l'émetteur écrit au dos. Le montant de la caution est déterminé selon la salle de concerts. La caution n'est pas encaissée à sa réception ; elle est conservée par le festival pendant la participation de l'artiste et ce, jusqu'à sa régularisation éventuelle.

La caution sert à sensibiliser les participants sur le respect du matériel professionnel mis à leur disposition, des engagements sur les pré-ventes, et l'importance de ne pas annuler le concert à la légère : en résumé de prendre ces concerts dans de grandes salles, avec du personnel nombreux et des frais importants engagés pour les participants, au sérieux. Elle n'est encaissée qu'en cas de dégâts causés par le groupe ou son public, d'annulation du concert par l'artiste moins de cinq semaines avant le concert, de non respect de l'engagement minimal de pré-ventes choisi par le participant, ou de pré-ventes (ou les recettes correspondantes) non remises au festival dans leur état d'origine intactes et non déchirées.

Les participants sont invités à régulariser avant tout encaissement éventuel de la caution ; Fallenfest ne souhaite pas à la base devoir encaisser les cautions.

L'annulation d'une date de concert par un artiste, communiquée au festival moins de cinq semaines avant la date du concert, entraîne sa disqualification et la perte des récompenses éventuellement gagnées auparavant, sauf en cas de régularisation. Dans tous les cas d'annulation, l'artiste devra remettre au festival les éventuelles pré-ventes qui lui avaient été confiées ou leur équivalent financier selon leur valeur faciale. Sauf régularisation, il ne pourra participer à nouveau.

L'éventualité qu'une date soit reportée par la salle de concerts ou par le festival est peu probable, cependant, au cas où cela se passerait, une date de remplacement serait proposée aux artistes participants ; les artistes pourront alors décider de participer ou non à la nouvelle soirée.

CAPTATION AUDIO-VISUELLE

Tous les concerts pourront être filmés, photographiés et enregistrés dans leur intégralité. L'artiste s'engage en participant à **FALLENFEST** à se laisser filmer, photographier et enregistrer. Le festival se réserve le droit de diffuser par tous les moyens de retransmission connus (radio, télévision, internet, etc.) les images et sons captés lors des concerts des artistes à des fins promotionnelles pour les artistes ou le festival.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant ainsi qu'au moins un parent ou gardien légal pour chaque participant mineur, a l'obligation de prendre connaissance du présent règlement et des informations sur le site www.fallenfest.com et de s'y adapter avant et pendant leur participation au festival. Cela permettra d'offrir à chacun des participants un service efficace et transparent.

Ce présent règlement est complété par les informations des pages **FAQ** (Foire aux Questions) et **Récompenses** sur le site du festival à www.fallenfest.com. Le règlement, ainsi que les informations sur le site internet, sont susceptibles d'évoluer régulièrement.

Même si ce règlement et la FAQ et page Récompenses ne sont pas lus, ils seront considérés comme souscrits et acceptés par chaque participant - et pour les mineurs, par ses parents ou gardiens - lors de son inscription et participation, ou celles de son groupe, à **FALLENFEST**. Le règlement ainsi que les écrits du festival sur son site internet et dans ses courriels, représentent la référence du fonctionnement du festival. Les participants, ainsi que les parents ou gardiens des participants mineurs, ne pourront les contester ni sous prétexte qu'ils ne les ont pas lu, ni sous prétexte qu'ils auraient obtenu un soi-disant accord verbal les contredisant. En participant au festival, ils s'interdisent tout harcèlement du festival, menaces ou contestation - par voie judiciaire ou autre - concernant le fonctionnement, les classements et résultats, les récompenses, ou l'interprétation du règlement et des écrits du festival.

Si un membre du groupe n'a pas atteint la majorité légale, son parent ou gardien légal devra prendre connaissance de ce règlement et du contenu du site internet du festival, accompagner le participant lors des concerts et signer une autorisation écrite. La responsabilité du festival sera déchargée si ces obligations ne sont pas remplies par un parent ou gardien du participant mineur.

Il est possible de télécharger le règlement à jour à tout moment sur le site internet de **FALLENFEST** à www.fallenfest.com.